

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL 18 JUILLET 2019

N° 2019-06-13

L'an deux mille dix-neuf, le dix-huit juillet à dix-sept heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du huit juillet deux mille dix-neuf, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence de Claude AURIAS :

Délégués présents(es)

<u>Nombre de délégués</u>
En exercice : 134 Présents (mini 30) : 32
<u>Nombre de voix</u>
En exercice : 253 Présentes : 50 Exprimées par pouvoirs : 94 Total (mini 128) : 144
Quorum atteint

**1 représentant du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
(porteur de 6 voix)**

Claude AURIAS

**1 représentante du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
(porteuse de 6 voix)**

Eliane BARREILLE

**1 représentant du Conseil départemental de la Drôme
(porteur de 7 voix)**

André GILLES

2 représentants des EPCI (porteurs de 2 voix)

Jean-Jacques MONPEYSEN, Pascale ROCHAS

**27 représentants des communes, commune associée et villes-portes
(porteurs chacun d'1 voix)**

Jean-Marc ARCHAMBAULT, Huguette AUDIBERT, Marcel BAGARD, Sébastien BERNARD, Jean-Marc BOUVIER, Marie-Claude BUCHER, Philippe CAHN, Viviane COCQUELET-COURBET, Michel COUBAT, Pierre DALSTEIN, Stéphane DECONINCK, Adrien DONZET suppléant, Rosy FERRIGNO, Evelyne GAUTHIER, Christian GODART, Marc GUERIN, Dominique GUEYTTE, Dominique JOUVE, Jean-Charles MATHIEU, Jérôme MICHELI, Catherine NESTEROVITCH, Éric RICHARD, Jacques RODARI, Didier ROUSSELLE, Christelle RUYSSCHAERT, Jean SCHÜLER, Claude THOMAS.

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Michel ROLLAND à Jean-Marc ARCHAMBAULT, Didier-Claude BLANC et Roger DIDIER à Claude AURIAS, Olivier CADIER et Ginette TORTOSA à Marcel BAGARD, Jacqueline BOUYAC et Philippe DE BEAUREGARD à Eliane BARREILLE, Françoise CASALINO et Roland PEYRON à Sébastien BERNARD, Jean-Marc AUDERGON et Christian BARTHEYE à Philippe CAHN, Caroline YAFFEE à Michel COUBAT, Michel BOIS à Pierre DALSTEIN, Jean GARCIA et Dominique MALLIÉ à Stéphane DECONINCK, Marlène MOURIER et Ghislaine SAVIN à Rosy FERRIGNO, Sylvie LAMBERT et Catherine LANTEAUME à Evelyne GAUTHIER, Mounir AARAB et Corinne MOULIN à André GILLES, André AUBERIC à Dominique GUEYTTE, Guy FAURE à Dominique JOUVE, Jeannie DENIEAULT et Bernard MATHIEU à Jean-Charles MATHIEU, Monique BALDUCHI et Claude BAS à Éric RICHARD, Pierres COMBES et Christian THIRIOT à Pascale ROCHAS, Myriam HUGUES et Henriette MARTINEZ à Christelle RUYSSCHAERT, Alain D'HEILLY et Françoise PINET à Jean SCHÜLER, Sébastien DUPOUX à Claude THOMAS.

Délégués excusés

Louis AICARDI, Florent ARMAND, Jean-Claude DEYDIER, Anne-Marie GROS suppléante, Anne LORNE, Marie-Pierre MONIER, Claude PIGAGLIO, Julie RAVEL, Pierre SCHIAZZA, Gérard TENOUX.

Invités excusés

Christine BONNARD, sous-préfète de Nyons

Participaient également à la réunion :

Françoise GRAS suppléante.

Christophe BONAL (DDT de la Drôme), Renaud BOURASSET (La Tribune), Patricia BILCOCCQ (Dauphiné Libéré), Frédéric GIRARD (Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes), Christel MORIN (Conseil départemental de la Drôme)

Monsieur Éric RICHARD est nommé secrétaire de séance.

Objet : Attribution de la marque « Valeur Parc naturel régional » - Hébergements touristiques 2019

- ◆ Vu la délibération du Bureau Syndical n° 2017-06-02 en date du 1^{er} juin 2017 ayant pour objet le déploiement de la marque « Valeurs Parc naturel régional » pour les hébergements touristiques ;

Le Président expose :

En partenariat avec le réseau inter-parcs Provence-Alpes-Côte d'Azur, les audits de huit hébergements candidats à la marque « Valeurs Parc naturel régional » ont été effectués par la chargée de mission tourisme interparc accompagnée du chargé de mission tourisme du Parc naturel régional des Baronnies provençales et d'un représentant de l'office de tourisme du territoire de l'hébergement.

A ce titre, les bénéficiaires devront régler la somme de 200 € de frais d'audit au Parc naturel régional des Baronnies provençales.

Sur proposition du Comité de gestion de la marque qui s'est réuni le 10 juillet 2019, le Président propose de valider l'attribution de la marque aux hébergements suivants :

- **L'Osclaye** – meublés de tourisme et écolodges – Buis les Baronnies : marquage sans réserve
- **Pra Boyer** – gîte d'étape et chambres d'hôtes - Valdoule : marquage sans réserve
- **Gîte du Mont-Garde** – Gîte d'étape – Trescléoux : marquage sans réserve
- **Camping Les princes d'Orange** – Orpierre : marquage sans réserve
- **Ferme Bres** – Meublé de tourisme et camping à la ferme - Nyons : marquage sans réserve
- **La danse aux papillons** – chambres d'hôtes & glamping – La Roche Saint-Secret Beconne : marquage sous réserve de labellisation ou de référencement, national ou régional, des chambres d'hôtes
- **Le domaine du chêne vert** – meublés de tourisme – Mirabel-aux-Baronnies : marquage sans réserve
- **Le mas des grès** – meublés de tourisme et chambres d'hôtes – Moydans : marquage sans réserve

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical

- **Approuve** la proposition du Président
- **Décide** de valider l'attribution de la marque « Valeurs Parc naturel régional » aux huit hébergements cités ci-dessus
- **Autorise** le Président à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits



Le Président
Claude AURIAS